Image not found or type unknown

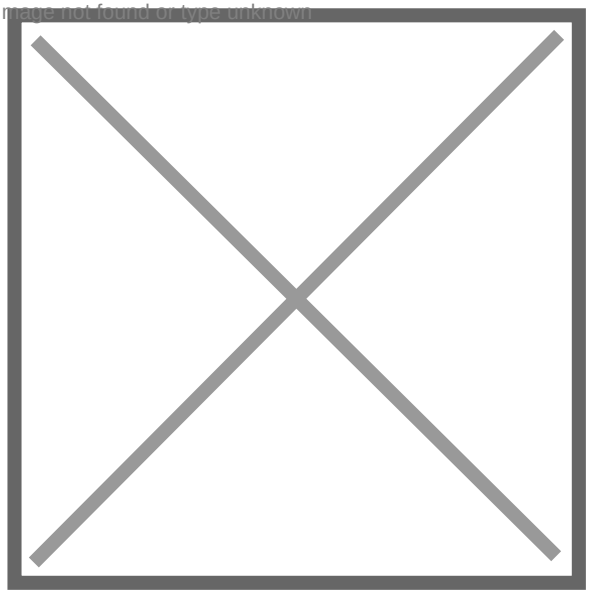

Je dois supporter l'intégralité du capital restant du sur un prêt

Par **lucdeparis**, le **08/07/2008** à **16:18**

bonjour,
j'ai contracté en 1990 un prêt avec mon ex épouse pour l'acquisition de notre RP.
Ma femme ayant par la suite quitté le domicile conjugal, j'ai eu provisoirement la garde de ma fille et la jouissance de l'appartement. Mon ex épouse s'est désintéressée des prêts et devant la pression de la banque j'ai accepté en 1998 un prêt de réaménagement que j'ai signé seul.
Le divorce a été prononcé il y a 5 ans et depuis j'ai règlé partiellement la dette du prêt. La vente de l'appartement ayant eu lieu cette année, la banque me réclame l'intégralité du capital restant dû, soit 110.000 euros, sur la base du pret réaménagé que j'ai signé seul. Un jugement du TGI vient de confirmer cette décision.
J'ai possibilité de faire appel sous 1 mois.
Je pensais que mon ex épouse restait redevable du prêt même si j'ai accepté seul un réaménagement pour alléger le poids de la dette.
Que me conseillez vous? Ai je une chance en appel de faire supporter la moitié du CRD par mon ex épouse? Ou bien va elle récupérer la moitié du prix de vente sans être inquiétée par la dette?

Merci de votre conseil je suis perdu car d eplus j'ai perdu mon taf ce mois ci.

Luc

Par **Visiteur**, le **08/07/2008** à **21:24**

Bonsoir,
Je ne vois que l'éventualité de travailler avec votre avocat pour apporter les preuves, les liens chronologiques entre les différentes opérations, lors du jugement en appel.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés